

**DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TCO
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST**

**Décision N° DP2025_024
SIGNATURE D'UN AVENANT A LA DECISION N°2023_113 portant
Signature de l'emprunt auprès de la Caisse des Dépôts (Banque des Territoires) pour un
montant de 3 500 000 € pour le financement des investissements d'Infrastructure du
budget annexe de la GEMAPI**

Le Président de la Communauté d'Agglomération TCO,

Vu Les articles L 2121-29, L 2122-22 al. 3°, L 5211-1 et L 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'élection de M. Emmanuel SERAPHIN, Président de la Communauté d'Agglomération du TCO en date du 16 juillet 2020 ;

Vu La délibération n°2023_099_CC28 du Conseil Communautaire du 25 septembre 2023, chargeant notamment le Président pour la durée de son mandat de procéder, à la réalisation des emprunts et des crédits de trésorerie destinés au financement des investissements prévus par le budget, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

CONSIDERANT que le Territoire de l'Ouest a souhaité l'accompagnement de la Caisse des Dépôts (Banque des Territoires) pour le financement des opérations d'investissements du budget annexe de la GEMAPI dans le cadre de la décision du Président citée en objet par la contractualisation du contrat de prêt n°156018 comportant 2 lignes de prêt le 27 mars 2024 ;

CONSIDERANT les contraintes règlementaires et du retard pris dans la maîtrise foncière nécessaire au démarrage des projets portés par le budget annexe de la GEMAPI, la Caisse des dépôts et consignations (Banque des Territoires) a accepté la modification des caractéristiques financières de la Ligne du Prêt n° 5552994 et indiquées en annexe, portant sur la modification de la phase de préfinancement ;

DECIDE :

DE SIGNER auprès de la Caisse des Dépôts (Banque des Territoires) un avenant n°170089 relatif à la modification des caractéristiques financières, référencé en interne avenant n°1 à la décision DP2023_113 portant Signature de l'emprunt auprès de la Caisse des Dépôts (Banque des Territoires) pour un montant de 3 500 000 € pour le financement des investissements d'Infrastructure du budget annexe de la GEMAPI,

Ampliation de la présente décision sera transmise à :
Monsieur le Sous-Préfet de Saint Paul
Le Trésorier du Port
Monsieur le Directeur de Réseau

Fait à Le Port,

RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Saint Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le cas échéant, elle est également susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique auprès de mes services dans le même délai. Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du Tribunal administratif de Saint Denis de la Réunion dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux ou hiérarchique.

Offre CDC			
Caractéristiques financières	Contractualisée	Modifiées par avenant n°170089	
Caractéristiques de la Ligne du Prêt	PSPL	PSPL	
Enveloppe	Aqua Prêt	Aqua Prêt	
Identifiant de la Ligne du Prêt	5552994	5552994	
Montant de la Ligne du Prêt	3 500 000 €	3 500 000 €	
Commission d'instruction	2 100 €	2 100 €	
Pénalité de dédit	1%	1%	
Durée de la période	Annuelle	Annuelle	
Taux de période	3,41%	3,41%	
TEG de la Ligne du Prêt	3,41%	3,41%	
Phase de préfinancement			
Durée du préfinancement	12 mois	24 mois	
Index de préfinancement	Livret A	Livret A	
Marge fixe sur index de préfinancement	0,40%	0,40%	
Taux d'intérêt du pré financement	3,40%	3,40%	
Règlement des intérêts de préfinancement	Paiement périodique	Paiement périodique	
Périodicité du règlement des intérêts de préfinancement	Trimestrielle	Trimestrielle	
Mode de calcul des intérêts de préfinancement	Equivalent	Equivalent	
Base de calcul des intérêts de préfinancement	Exact / 365	Exact / 365	
Phase d'amortissement			
Durée	25 ans	25 ans	
Index ₁	Livret A	Livret A	
Marge fixe sur index	0,40%	0,40%	
Taux d'intérêt ₂	3,40%	3,40%	
Périodicité	Annuelle	Annuelle	
Profil d'amortissement	Amortissement prioritaire	Amortissement prioritaire	
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)	
Modalité de révision	SR	SR	
Phase d'amortissement (suite)			
Taux de progression de l'amortissement	0%	0%	
Mode de calcul des intérêts	Equivalent	Equivalent	
Base de calcul des intérêts	30 / 360	30 / 360	



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION REGIONALE REUNION-OCEAN INDIEN



MONSIEUR LE PRESIDENT
TCO
BP 49
97822 LE PORT CEDEX

Dossier n° : U126162
Suivi par : **BASSOUAMINA Jean-Marie**
Tél. : 07 85 35 74 93
Courriel : Jean-Marie.Bassouamina@caissedesdepots.fr
Contrat n° 156018
Ligne du Prêt n° 5552994
Montant du prêt : 3 500 000,00 euros

Saint-Denis, le 21 février 2025

Lettre Avenant n° 170089

Objet : lettre avenant modifiant la durée de la phase de préfinancement

Monsieur le Président,

Vous avez souhaité procéder à l'allongement de la durée de la phase de préfinancement de la ligne du prêt référencée ci-dessus et composant le contrat de prêt n° 156018 relatif à l'opération TCO-PSPLTE-9,5M?-EauGémap23/24.

Aussi, la durée de la phase de préfinancement initialement prévue au contrat de prêt se verra portée de 12 mois à 24 mois.

Cette nouvelle durée de la phase de préfinancement prendra effet à la réception, au plus tard le 21/03/2025, d'un exemplaire de la présente lettre valant avenant au contrat de prêt, dûment signé par une personne habilitée.

Par ailleurs, il est rappelé que cette modification donnera lieu dès leur prise en compte à la perception d'une commission de réaménagement dont le montant s'élève à cent euros (100,00 €).

Restant à votre entière disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour l'Emprunteur,
A _____, le
Nom / Prénom :
Qualité :

Pour la Caisse des Dépôts,
A *ST Denis*, le *24/02/2025*
Nom / Prénom : *LOISEAU Christophe*
Qualité : *Directeur Regional Adjoint*

Cachet et Signature :

Cachet et Signature :

**CAISSE DES DEPOTS
DIRECTION REGIONALE REUNION
OCEAN INDIEN**
15 rue Malartic - BP 80980
97479 SAINT-DENIS Cedex
Tél : 0262 90 03 00

Caisse des dépôts et consignations
15 rue Malartic - BP 80980 - 97479 Saint-Denis cedex - Tél : 02 62 90 03 00
reunion-ocean-indien@caissedesdepots.fr

banquedesterritoires.fr @BanqueDesTerr